



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion du mardi 14 octobre 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tirage au sort du 3^{ème} Tour.

Rappel

Article 6.1 du règlement de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF – Seniors - : «La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première du tirage au sort. En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la Commission. La finale a lieu sur un terrain neutre choisi par la Commission et confirmé par le Comité Directeur de la L.P.I.F.F.. Elle peut avoir lieu sur le terrain de l'une des deux équipes finalistes. Celui-ci est alors déclaré neutre par la Commission. Dans tous les cas est considéré comme équipe recevable celle désignée initialement visitée par la Commission quel que soit le lieu de la rencontre. »

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 26 octobre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.
Exempts : les équipes qualifiées en Coupe de France.

La liste des 22 matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444611&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Pour ces rencontres, il sera désigné **un arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

SENIORS – CHAMPIONNAT

500 695 SARCELLES AAS – R3/C

Courriel de l'AAS SARCELLES.

Cette équipe jouera ses rencontres à 16h00, sur le stade Nelson Mandela 2 à SARCELLES.

Accord de la Commission, à l'exception des 2 dernières journées de championnat.

53391346 SAINT BRICE FC 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 18/10/2025 (R1/A)

Accord des 2 clubs pour l'inversion du match.

Accord de la Commission.

Les rencontres deviennent :

Aller - 53391346 ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / SAINT BRICE FC 1 le 18/10/2025

Retour – 53391406 SAINT BRICE FC 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 le 24/01/2026

53391751 VILLEJUIF US 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 01/11/2025 (R1/B)

Courriel du Service des Sports de la Mairie de VILLEJUIF indiquant un retard des travaux sur le stade Louis Dolly à VILLEJUIF et demande une dérogation pour pouvoir jouer au stade Louis Dolly pour le match en objet.

La Commission statuera sur la possibilité de jouer ce match au stade Louis Dolly après avoir pris connaissance de l'avis technique de la C.R.T.I.S..

Afin d'anticiper une situation qui ne permettrait pas de jouer sur le stade Louis Dolly le 01/11/2025, la Commission demande au club de VILLEJUIF U.S. de lui communiquer un terrain de repli classé en niveau T3 et précise que l'inversion du match ne sera pas possible pour des raisons d'équité sportive.

53393613 VILLEJUIF US 2 / CRETEIL LUSITANOS 3 du 09/11/2025 (R3/A)

Courriel de la Mairie de VILLEJUIF indiquant l'indisponibilité du stade Louis DOLLY, en raison de l'organisation d'une compétition d'athlétisme.

Courriel de l'US VILLEJUIF demandant à jouer cette rencontre sur le stade Gabriel THIBAUT à VILLEJUIF.

Accord de la Commission.

Par ailleurs, elle demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

53392146 SENART MOISSY 1 / FLAMBOYANT VILLEPINTE 1 du 02/11/2025 (R2/A)

Demande de SENART MOISSY pour jouer le samedi 1^{er} novembre 2025 à 18h00, sur le stade Paul RABAN à MOISSY CRAMAYEL.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FLAMBOYANT DE VILLEPINTE, à communiquer au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 12h.

53393335 CHAMPIGNY FC 94 1 / CONFLANS FC 1 du 19/10/2025 (R2/C)

Demande de CHAMPIGNY 94 FC pour jouer le samedi 18 octobre 2025 à 18h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CONFLANS FC à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

53393337 MEAUX ACADEMY CS 1 / PALAISEAU US 1 du 19/10/2025 (R2/C)

Demande de CS MEAUX ACADEMY pour jouer le samedi 18 octobre 2025 à 16h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PALAISEAU US, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)

Courriel de l'US VILLENEUVE ABLON et de la Mairie de VILLENEUVE LE ROI indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 19 octobre 2025 à 17h30, sur le stade POUGET à ABON SUR SEINE.

53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025 (R3/B)

Courriel de l'US VILLENEUVE ABLON et de la Mairie de VILLENEUVE LE ROI indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 09 novembre 2025 à 17h30, sur le stade POUGET à ABON SUR SEINE.

53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025 (R3/B)

Courriel de l'US VILLENEUVE ABLON et de la Mairie de VILLENEUVE LE ROI indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 30 novembre 2025 à 17h30, sur le stade POUGET à ABON SUR SEINE.

53393601 SAINT CLOUD FC 1 / MORANGIS CHILLY FC 2 du 19/10/2025 (R3/A)

Demande de SAINT CLOUD FC pour jouer à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MORANGIS CHILLY FC, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tirage des 16èmes de finale

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 26 octobre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=445269&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

54956507 – MONTROUGE FC 92 1 / AFP 18 1 du 26/10/2025 (1/32èmes de finale)

Le vainqueur de match se déplacera le 09/11/2025 pour jouer contre VILLEJUIF son 16^{ème} de finale.

U20 – CHAMPIONNAT

53448024 – ECOUEN FC 1 / JS VILLETANEUSE 1 du 21/09/2025 (R3/D)

Le Commission reporte ce match au 26/10/2025.

COUPE GAMBARDELLA

2^{ème} Tour

54958043 SAINT BRICE FC 1 / CLICHY SUR SEINE US 1 du 12/10/2025

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de CLICHY SUR SEINE US, l'équipe de SAINT BRICE est qualifiée pour le prochain tour.

54958001 USO ATHIS MONS 1 / CA VITRY 1 du 12/10/2025

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé d'ATHIS MONS U.S.O., l'équipe de C.A. VITRY est qualifiée pour le prochain tour.

3^{ème} Tour

La Commission a procédé à la désignation des 36 matches du 3^{ème} Tour, à jouer le dimanche 26 octobre 2025.

La liste des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=435165&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 21 octobre 2025. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation ; le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but (au meilleur des 5 tirs).

Qualification / participation :

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17. Les joueurs licenciés U16 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. A l'exception des dispositions relatives aux catégories d'âge susmentionnées, les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Nombre de joueurs sur la feuille de match :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match à partir du 1^{er} tour.

Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

EPREUVE :

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Calendrier des tours

- Le 26/10/2025 : 3^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 09/11/2025 : 4^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 23/11/2025 : finales régionales (exempts : les clubs de CN U19).

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tirage au sort du 2^{ème} Tour**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 26 octobre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.
15 matchs.

Exempts : SARCELLES AAS 2 et les clubs qualifiés en Coupe Gambardella

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444615&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U18 – CHAMPIONNAT**53394868 VERSAILLES 78 FC 2 / NOISY LE SEC B. 93 du 19/10/2025 (R3/B)**

Demande de VERSAILLES 78 FC pour jouer à 15h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NOISY LE SEC B.93, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

53394995 RC ARGENTEUIL 2 / VILLETANEUSE CS 1 du 19/10/2025 (R3/C)

Demande de RC ARGENTEUIL pour jouer à 12h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLETANEUSE CS, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

53394455 US TORCY PVM 1 / FCM AUBERVILLIERS 1 du 19/10/2025 (R2/A)

Demande de l'US TORCY PVM pour jouer à 13h.

Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

53394865 SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / SAINT MAUR LUSITANOS 1 du 19/10/2025 (R3/B)

Information de l'AS SAINT OUEN L'AUMONE indiquant le retrait du prêt du terrain de PIERRELAYE.

Courriel du service des sports de la Mairie des MUREAUX indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 19 octobre 2025 à 12h00, sur le stade Léo Lagrange n°3 – synthétique aux MUREAUX.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} rappel :

53396628 PLAISIROIS FO / TRAPPES ES 2 du 05/10/2025 (R3/G)

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**54822873 MEUDON AS 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1 du 12/10/2025**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la FMI,

Considérant que la rencontre a été interrompue à la 81^{ème} de jeu sur le score de 16 à 0, en raison d'un nombre joueurs inférieur à 8 pour l'équipe de CHANTELOUP LES VIGNES US,

Par ce motif,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHANTELOUP LES VIGNES US., l'équipe de MEUDON AS est qualifiée pour le prochain tour.

Tirage au sort des 32èmes de Finale

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 26 octobre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444616&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U17 – CHAMPIONNAT**53395527 AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 / MONTROUGE FC 92 2 du 19/10/2025 (R2/B)**

Demande de l'AC BB pour jouer à 17h00, sur le stade LE GALLO à BOULOGNE BILLANCOURT.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MONTROUGE FC 92, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

53396378 FC 91 A.E.L. 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 du 02/11/2025 (R3/E)

Courriel du Service des Sports de la Communauté de communes Cœur Essonne indiquant la fermeture des stade BABIN à LA NORVILLE et des terrains du stade FAILLU à EGY du 20 octobre au 02 novembre 2025. La Commission inverse la rencontre et demande au club de VILLENEUVE ABLON de lui indiquer la disponibilité de son terrain, pour le mardi 28 OCTOBRE 2025.

53396762 VILLENEUVE AFC / NANDY FC du 05/10/2025 (R3/H)

Courriel de l'arbitre officiel indiquant une inversion du score.

La Commission enregistre le résultat final comme suit :

VILLENEUVE AFC : 0 but

NANDY FC : 6 buts.

54578156 LONGJUMEAU FC 1 / COMBS LA VILLE CA 1 du 19/10/2025 (R3/H)

Demande de FC LONGJUMEAU pour jouer à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de COMBS LA VILLE CA, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

53396369 VILLENEUVE ABLON US 1 / ECOLE PLESSEENNE 1 du 19/10/2025 (R3/E)

Demande de VILLENEUVE ABLON US pour reporter le match au 09 novembre 2025 à 15h30, au motif d'un problème d'alternance avec l'équipe Seniors D2 et avec accord d'ECOLE PLESSEENNE.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande et vous rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

Nouvelle demande de l'US VILLENEUVE ABLON pour jouer à 13h.

Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

53396767 EPINAY ATLETICO 1 / JEUNES ANTONY 1 du 19/10/2025 (R3/H)

Rappel.

Attestation de la Communauté de Communes Val de Seine informant de l'indisponibilité du stade Mimoun à EPINAY-SOUS-SENART jusqu'à la fin des travaux le 31/10/2025.

La Commission demande au club d'EPINAY ATLETICO de proposer un autre terrain pour jouer.

A défaut, la rencontre sera inversée sous réserve de l'accord des JEUNES ANTONY pour accueillir le match ; réponse souhaitée au plus tard le 17 octobre 2025 à 12h.

53396897 AS ARARAT ISSY 1 / FR.94 LE PERREUX 1 du 19/10/2025 (R3/I)

Demande de l'ARARAT ISSY AS pour jouer à 16h00 sur le stade A. Mimoun à ISSY LES MOULINEAUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FR.94 LE PERREUX, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

53396766 TREMPLIN FOOT 1 / SAINT MAUR LUSITANOS du 19/10/2025 (R3/H)

Demande d'inversion de TREMPLIN FOOT, en raison de travaux sur le stade de ROBINSON à CORBEIL ESSONNE.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord écrit de LUSITANOS ST MAUR, à communiquer au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

La Commission demande à TREMPLIN de lui communiquer un document officiel d'indisponibilité du terrain.

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, à compter du 20/11/2024, La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395989 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / ROSNY SOUS BOIS SO du 23/11/2025 (R3/C)

53396628 PLAISIROIS FO / TRAPPES ES du 05/10/2025 (R3/G)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant un dysfonctionnement lors de la clôture de la feuille de match informatisée.

La Commission entérine le résultat comme suit :

PLAISIROIS FO : 1 but

TRAPPES ES : 3 buts.

De plus, demande aux deux clubs de bien vouloir communiquer, pour les joueurs de son équipe ayant participé au match : le numéro de maillot, numéro de licence, nom et prénom ainsi que pour l'encadrement pour sa réunion du mardi 21 octobre 2025.

U16 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**32èmes de Finale****54965205 FONTENAY SOUS BOIS US / PARIS UNIVERSITE CLUB du 12/10/2025**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel. La Commission reporte cette rencontre le 26 octobre 2025.

Tirage au sort des 16èmes de Finale

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 26 octobre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444618&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

55033229 PARIS FC 2 / FONTENAY SOUS BOIS US ou PARIS UNIVERSITE à jouer le 09/11/2025.

U16 – CHAMPIONNAT**53397695 BUSSY ST GEORGES FC 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 02/11/2025 (R3/C)**

Arrêté municipal de la Ville de BUSSY ST GEORGES indiquant la fermeture des terrains des stades Maurice HERZOG et Michel JAZY les 1er et 02 novembre 2025, périodes de vacances scolaires.

La Commission inverse la rencontre et demande au de FONTENAY SOUS BOIS de lui indiquer la disponibilité de son terrain, pour le mardi 28 octobre 2025.

53397426 OFC LES MUREAUX 1 / CERGY PONTOISE FC 2 du 19/10/2025 (R3/A)

Demande des MUREAUX pour jouer le samedi 18 octobre 2025 à 17h30, sur le stade Léo Lagrange n°3 aux MUREAUX, avec accord de CERGY PONTOISE FC.

Accord de la Commission.

53397156 VILLEJUIF US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 05/10/2025 (R2/A)

La Commission reporte cette rencontre le 26 octobre 2025.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 3****Poule B****53401781 AULNAY CSL 1 / PARIS EST SOLITAIRES 1 du 20/09/2025**

Dernier rappel :

La commission invite le club de PARIS EST SOLITAIRES à transmettre la liste des personnes ayant participé à cette rencontre (joueurs et staff).

Elle rappelle qu'une demande a déjà été formulée en ce sens le 30/09/2025.

Sans retour pour le mardi 21/10/2025, la Commission statuera.

CDM – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tirage des 8èmes de finale**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 26 octobre 2025 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé.

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444609&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**54953811 EPINAY SUR ORGE SC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 12/10/2025 (32èmes de finale)**

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de NEUILLY SUR MARNE ; EPINAY SUR ORGE qualifié pour le prochain tour.

Tirage des 16èmes de finale

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 26 octobre 2025 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé.

La liste des matchs est disponible sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=444622&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.